



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

12230

ARRÊTE N° V 2024-41

**PORTANT RÉGLEMENTATION  
DE LA CIRCULATION  
VOIE COMMUNALE DE SERIEYS  
VOIE COMMUNALE DE VALESCURE**

Nous, Claude VIDAL  
Maire de SAINT JEAN DU BRUEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment des articles R 441,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise SEVIGNE reçu par courriel le 17 juin 2024,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour permettre le bon déroulement des travaux des voies communales de Serieys et de Valescure,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera alternée manuellement au niveau des voies communales de Serieys et de Valescure du lundi 17 juin 2024 au lundi 30 septembre 2024.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera valable du lundi 17 juin 2024 au lundi 30 septembre 2024.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise SEVIGNE se chargera de mettre en place les panneaux de signalisation (panneaux travaux..., balisage,...). Il devra également assurer la sécurité de tous les usagers (véhicules et piétons,...).

**ARTICLE 4 :** La chaussée et ses abords seront restitués en l'état conformément à l'existant.

**ARTICLE 5 :** La gêne occasionnée devra être réduite au maximum.

**ARTICLE 6 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Maire de St Jean du Bruel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Jean du Bruel, le 19 juin 2024

Le présent arrêté peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le tribunal administratif de Toulouse.  
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Maire  
Claude VIDAL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claude Vidal', is written over the printed name.